



COMMISSION DES FINANCES
Audition Cour des Comptes
« Approche méthodologique des coûts de la justice »

Paris, le 29 janvier 2019

La Commission des finances a examiné ce jour le rapport de la Cour des comptes sur les coûts de la justice. Commandé par l'Assemblée nationale, ce rapport préconise une approche managériale des juridictions de l'ordre judiciaire en insistant sur la nécessité d'améliorer le pilotage et d'établir des référentiels d'activité.

Le député Mohamed LAQHILA, commissaire aux finances, a interpellé M. Gilles ANDREANI, Président de la 4^{ème} chambre de la Cour des comptes, sur l'éventuel risque d'atteinte au principe d'indépendance de la Justice:

« Monsieur le président de la 4^o chambre, ce rapport révèle que malgré une « évolution sensible » des crédits (8,5 % entre 2013 et 2017) on observe une dégradation significative des performances des juridictions de l'ordre judiciaire. Parmi toutes les raisons que vous évoquez, j'aimerais m'attarder sur l'une d'elles : **des outils inexploités voire inefficaces**, entraînant un **manque de lisibilité sur les activités de ces juridictions**.

Ce rapport préconise entre autres, l'élaboration d'un référentiel pour quantifier le travail des magistrats. Vous prenez d'ailleurs exemple sur la justice administrative, où la charge de travail des magistrats est déterminée par la norme « Braibant » (250 affaires réglées par an et par magistrat), référentiel qui depuis les années 2000 s'accompagne de **véritables indicateurs de performance**.

Toutefois, est-ce que vous ne craignez pas que l'idée d'objectiver l'activité des magistrats soit fortement contestée et qu'elle soit considérée comme une atteinte à leur indépendance ? J'aimerais avoir votre point de vue sur ce sujet par des exemples étrangers, je pense à l'Allemagne notamment, où les référentiels permettent l'affectation des ressources mais ne sont pas forcément des outils de management individuels. ».

*Le député LAQHILA a souhaité également interroger la Cour sur la problématique liée aux recrutements, pointant du doigt le risque pour la chancellerie de devoir faire face à une réalité prégnante : **le manque cruel de moyens humains** :*

« Enfin, confronter référentiels et réalité ne serait-il pas un risque pour le ministère de la justice de devoir faire face à une réalité connue de tous: le **sous-dimensionnement des moyens humains**. Réalité que le rapport évoque d'ailleurs en demi-teinte lorsqu'il indique que "les crédits alloués ne se sont pas traduits, au départ, par des effectifs supplémentaires dans les juridictions".

En effet, **malgré une augmentation des postes budgétaires, les recrutements effectifs** n'ont pas toujours pu suivre, quelle en est selon vous la raison ? Lorsque l'on sait que l'ENM est au maximum de ses capacités, que l'on connaît la durée de recrutement et de formation importante, n'y aurait-il pas une piste à explorer sur le terrain des études et de la formation de nos futurs magistrats ? »